

Mémoire

Louis Ler Dayler Jurat et Communauté
de S. Jean de Luz et Sibouze Province de Labourd

Plusieurs Rois prédecesseurs de Sa Majesté et Sa
Majesté même ont connu L'importance du Port de S.
Jean de Luz: que Sa conservation dependoit de
Reparationz qui étoit Indispensable d'y faire, et qui
L'interêt du commerce pour la Pesche de la baleine en particulier
et la Sûreté des vaisseaux qui navigent sur ces plages
en général, exigeoient ce travail, il consiste en deux
jettées, L'une du côté de S. Jean de Luz, L'autre du côté
de Sibouze. Si le Roy fait faire cette reparation, Sa
Majesté conservera à l'État un Port très utile où
l'on pourra attirer, et qui nourrira encore, les armateurs et les
plus expérimentés dans la Pesche de la Morue et
surtout de la Baleine, les habitants Rameneront à eux
Le Commerce que les Hollandois qui leur sont fort
Inferieurs en cette Partie leur ont cependant enlevé,
L'émulation soutenue par le profit, formera des matelots
et des Pilotes et fera augmenter le Nombre des vaisseaux.
Les étrangers qui fréquentoient ce Port avant qu'il fut
dans le désordre où il se trouve y seront attirés, lorsqu'il
sera devenu sûr et qui pourra leur servir d'asile dans
leur mauvais temps contre les écueils que l'entrée
de la Barre de Bayonne présente. Si au contraire on
sursoit les travaux de ces deux jettées, non seulement
l'État perd avec ce Port tous ses avantages dont on
vient de parler et qui seront plus particulièrement
détailés dans ce mémoire, mais encore les deux villes de S. Jean
de Luz et Sibouze seront abymées pour le cas.

et en le sort de ces deux villes: et féconder en negocians
intelligens, actifs, et laborieux, plus habiter pour la Pêche
qu'aucun autre Peuple, elles peuvent contribuer à enrichir
l'état par leur Commerce, elles sont en même temps à
Lancille de perir, les deux jettées de décider de leur salut
ou de leur perte.

Après cette Idée Générale on va entrer dans quelques
détails sur la situation de St. Jean de Luz et de Ciboure,
et sur l'état actuel de leur Commerce et de leurs facultés,
on fera voir ensuite l'utilité de ce Port, la nécessité
des deux Jettées, et les avantages que même la ville
de Bayonne en retirera.

Depuis la Rade de Cadix près de Bilbao jusqu'à
La Rochelle il n'y a pour l'entrée des vaisseaux de droits
convenables que le Port du passage est la Rade du
Figuier (en Espagne) La Baie de Bayonne et la
Rade de St. Jean de Luz et Ciboure en France.)

Quant au Port du passage il en donne entrée difficile
Lorsqu'il y a de la tourmente, et presque impossible
quand cette tourmente est causée par le vent d'ouest dans
ces temps fâcheux, c'est en vain qu'un Navire parvient
après de grands efforts et par une espèce de miracle
à gagner l'embouchure du Port du passage et encore
n'en est il pas plus en sécurité; un Navire de vent
ne manque pas de le surprendre entre deux
montagnes et de le faire perir sur une grande
Roche qui est au dedans, La fregate du Roy La
vipère en fit la triste expérience en 1703: et depuis
cette époque plusieurs navires de St. Jean de Luz ont eu
le même sort.

A l'égard de la Rade du Figuier elle est d'un assez bon
mouillage, mais sujette à un autre inconvénient non
moins dangereux, on ne trouve ni ancrer ni cabler à
fontarabie non plus qu'à Hendaye qui en sont à portée
Cependant il arrive souvent que les Navires qui sont

2
Dans la Rade du Figuier ont un besoin indispensable
d'ancres et de cables, ils en ont souvent à St. Jean de Luz,
mais comment les y aller chercher? Dans les gros temps,
La Barre d'entrée de Bayonne est si impraticable
Les Calouper n'en peuvent sortir pour aller à St. Jean
de Luz, les Navires sont donc exposés à la tourment
dure, et si leurs cables viennent à se rompre (ce qui
arrive comme on sçait dans les gros temps, à périr dans
La Rade du Figuier ou aller échouer sur la fote.

La Barre de Bayonne est de fait bien essentiel
pour la Navigation, c'est de Navoir point de Rade,
Il arrive de là que toutes les fois que la Mer est agitée
cette Barre devient Impraticable, Le Nombre de battues
qu'il y a à une demi-lieue au large de l'embouchure de
La Barre fait que la mer se rompt, à quoy il faut
joindre que pour entrer dans la Barre de Bayonne
il est Necessaire que la Mer soit belle, la marée propre,
et le vent favorable; avantages qui concourent rarement
dans la Navigation, Cependant si l'un de ces articles
manque aux Navires, ils se trouvent sous le vent de
St. Jean de Luz, et n'ont d'autre Ressource que la fote
souvent pour y périr d'une manière également funeste
et inévitable.

Il n'y a dans toute cette Côte que la Rade de St.
Jean de Luz où les Navires surpris, par la tempête
peussent se Refugier où ils entrent ensuite dans le
Passin du Socca quand la tempête est appaisée, et
que les Marées sont grandes: mais si la tempête dure
quelques jours et que les demi-Pinasses ne puissent
Naviguer pour aller porter des cables de Rechange, les
Navires ne peuvent éviter d'aller échouer à la fote.

Cette dernière Circonstance est bien essentielle
et la Necessité du Lou dont on demande la réparation
dans la ville de St. Jean de Luz même pour l'intérêt
de celui de Bayonne.

Ces considerations prises de la situation des villes de
St. Jean de Luz et de Ciboure se joignent celles que l'on
puise dans l'examen de l'Etat actuel de leur Commerce
et de leur Faculté.

Les habitants de St. Jean de Luz sont les premiers qui
ayent entrepris la Pêche des Datimens que l'on seait
être très utile à l'Etat.

Ces habitants n'ont aujourd'hui pour Rivaux dans ce
Commerce que les hollandois, encore les hollandois n'en
sçavent ils que ce qu'ils ont appris de quelques mariniers
de St. Jean de Luz qui les ont attirés chez eux par promesse
et par argent, cependant les hollandois n'ayant point
encore acquis l'art de sonder les Datimens en pleine
mer Comme font les habitants de St. Jean de Luz, ils
sont obligés d'employer à cette Pêche quatre fois plus
de Datimens qu'eux; outre que leurs huiles n'étant pas
sondées sur le Champ contractent une mauvaise odeur
qui les rend inférieures de beaucoup à celles qui
proviennent de la Pêche française.

Le Courage des matelots de St. Jean de Luz: Leur adresse
à tirer les Datimens, La diligence avec laquelle ils
sçavent les dépecer en pleine mer, sont autant d'avantages
particuliers à la ville de St. Jean de Luz qui l'auroient
mise en Etat si son Port eut été réparé, d'entretenir
un assez grand Nombre de Navires: pour pourvoir
à l'huile et de l'annoner toute la France, et pour faire
tourner au profit du Royaume le dégoût de cette
Pêche dans lequel les hollandois ne manqueroient pas de
tomber. Les habitants de St. Jean de Luz, dont les frais
sont moins considérables, etant en Etat de fournir les
mêmes marchandises à meilleur Compto aux autres
Nations qui les achètent si cher des hollandois que les
anglois dans leurs assemblées ont pris la résolution d'essayer
de se faire faire cette Pêche par leurs Intéressés en leur
Compagnie ou sur, on peut convenir à la France ces

3

avantage en faisant reparer le Port de S^t. Jean de Luz.

Nos Rois ont tous reconnu l'importance et la nécessité de faire fleurir la pesche et le commerce des Basques et de protéger ceux qui le font, cette considération jointe à la Nécessité de remédier aux fréquents naufrages qui arrivent depuis la Rochelle jusqu'à la frontière d'Espagne, déterminina le Roy Henry IV à faire visiter la Côte de toute la Guyenne par le Maréchal Dornano, par deux trésoriers de France, et par le S^r. Francois Bouhier Ingénieur du département il resulte du Procès verbal de cette visite, qu'il n'avoient point trouvé dans toute cette Côte d'endroit plus Commode pour y Bâtir un bassin ou havre que le lieu appelé Soccoa près S^t. Jean de Luz et Siboué.

Le Malheur arrivé à la France par la Mort d'Henry IV. suspendit l'Execution de ce projet, qui par la succession de ce tems est devenu plus nécessaire et plus Important.

L'An **XIII.** dans la seule vue d'empêcher les Naufrages qui arrivoient continuellement sur cette Côte fit continuer dans le même lieu du Soccoa le Bassin qui y est encore aujourd'hui.

Mais ce Bassin est devenu presque impraticable, surtout, pour les Navires Basques, il n'en peut contenir que très peu et l'entrée n'en par à beaucoup près aussi nette qu'elle étoit autrefois, il en resulte deux Inconvénient également préjudiciables au bien de l'Etat et du Commerce. D'un côté les Habitans de S^t. Jean de Luz, qui est Important de protéger dans leur Commerce, sont cependant obligés de faire hiverner tous leurs Navires Basques au port du passage en Espagne, et de les y aviser avec beaucoup plus de dépense qu'ils ne feroient de S^t. Jean de Luz si le Port étoit réparé. D'un autre côté la Côte de Guyenne est toute les jours exposée aux mêmes Naufrages, tant que le Port de S^t. Jean de Luz ne sera pas en Etat, comme on peut s'en convaincre par les

3
observations que l'on a faites sur la position de ce Port
L'on eut fait un remu à la connoissance du feu Roy
Ce fut par son ordre que M. le Marquis de Seignelay exhorta
Les habitans de St. Jean de Luz à augmenter leur somme de
Leur offrit de la part de Sa Majesté toutes les secours qui
pouvoient leur être nécessaires, il arriva même qu'après
avoir reconnu que ce Commerce ne pouvoit se soutenir que
par la Construction d'un Port dans la cote de Guyenne
Le feu Roy prit la resolution de faire construire ce Port
dans la ville de St. Jean de Luz.

Ce fut dans cette vue qu'en 1686. Il fit visiter la cote
de Guyenne pour marquer l'endroit le plus commode
pour faire un établissement, tout concourant au service
de St. Jean de Luz, & à la Nation, Les services importants
que les habitans ont eu le bonheur de rendre à la Couronne
dans la Guerre de Charles VIII en Italie, dans celle de
François I. en Espagne, pendant le siege de la Rochelle
et généralement dans toutes les occasions qui se sont
présentées de signaler leur zèle pour le bien de l'Etat et
leur attachement au service de leurs Rois.

M. de Nauban qui avoit été chargé de cette Commission
trouva qu'avec une dépense médiocre on pourroit faire
un excellent Port dans la ville de St. Jean de Luz en
allongeant d'environ 25. ou 30. toises le grand Quay de
l'entrée de la Barre du Côté de Sibouze et en faisant
une jetée sur des Pilotis du côté de St. Jean de Luz,
qui avanceroit dans la mer autant que le Quay de
Sibouze, d'autant plus que l'on peut fonder
aisément et très solidement sur une rangée de Rochers
qui avancent de ce côté là vers la Rade.
Les guerres qui survinrent alors empêchèrent le
feu Roy d'exécuter le projet de M. de Nauban, mais
à peine eut la Guerre finie elle terminée, que Sa
Majesté, qui par M. le Comte de Boutchartrain

4

avoit fait renouveler les officers qu'elle avoit déjà faite & par M. de Seignelay, envoya en 1714. le chevalier Duvergier Bugadier des armées du Roy et ingénieur en chef pour examiner encore le terrain avec le Blau qui en avoit été tiré par M. de Vauban.

M. Le chevalier Duvergier examina soigneusement l'entrée de la Barre de S. Jean de Luz, et le Dassin. Il reconnut comme M. de Vauban que la Nature avoit disposé cet endroit bien favorablement pour la construction d'un magnifique Port par le moyen de deux jetées. S'il étoit à pratiquer, il reconnut aussi la conséquence de cet établissement pour la sûreté des vaisseaux sur la Frontière d'Espagne, et pour les progrès du commerce maritime. après ces importantes observations le chevalier Duvergier fut envoyé au siège de quelque Place où il fut tué.

En 1727. Le Roy ordonna aux Srs. Loureaux et de Ligny Directeurs des Fortifications de Bayonne et de La Rochelle d'aller à S. Jean de Luz pour visiter de nouveau l'endroit déjà indiqué par M. de Vauban et Duvergier pour la construction d'un Port. ils eurent trouvé la situation de ce Port heureuse, et de plus favorable pour le Commerce. Ils dressèrent leur Plan pour les deux jetées, ce Plan et leur avis fut envoyé en Cour, et le projet d'un si bel établissement recut de nouveau la approbation du Souverain et du Ministre qui est aujourd'hui la gloire et le Bonheur de la France.

En 1738. les conséquences d'un retardement devenant plus dangereuses de jour en jour, les habitants de S. Jean de Luz et de Siboure ont fait présenter à M. le comte de Maurepas un mémoire dans lequel ils ont rappelé les avantages du Commerce de la Balaine; l'importance et la nécessité de le soutenir de le protéger et de contribuer à son progrès. Ils ont en même temps exposé les causes du déperissement de ce Commerce dont la principale est le défaut de la réparation du Port de S. Jean de Luz, on a déjà vu que le

Port du Socca N'étant pas propre pour contenir les
vaisseaux Dalemies, Les armateurs se trouvent dans
l'obligation de lui faire hiverner dans le Port de
d'Espagne, Les Espagnols abusent de cette nécessité
pour leur faire acheter à un prix excessif Sucre
Cidre et autres Denrées, ils obligent même les
armateurs à leur arrivée au Port du passage de
Décharger la moitié de leurs huiles à S. Sabastien,
autre Port d'Espagne, ce qui ne s'est fait qu'avec beaucoup
de dépenses de retardement et de perte. Pour les Français
ils se dégoutent de continuer un Commerce qui leur
devient si onéreux, et on conçoit aisément que les anciens
armateurs cessant d'en faire ce Commerce, il n'y a plus
d'attrait ny d'émulation pour ceux qui seroient tentés
de l'entreprendre.

Combien d'autres Inconvénients Concourent à
l'affoiblissement de ce Commerce.

Beaucoup de denrées du Pûr deviennent par là inutiles
et même à charge aux Habitans, l'usage de Consommation
l'argent ny circule plus comme autre fois; on perd les
occasions de repandre des marchandises chez les
Etrangers, d'en rapporter des matières d'or et d'argent
et d'autres effets, et ce qui est si fort à considérer, on
n'a plus ce même nombre de vaisseaux d'officiers
et de matelots, aussy utiles en temps de Paix que
nécessaires en temps de Guerre.

De S. Jean de Luz et de Bourdeaux dont le territoire est trop
étroit pour le versement et pour la Consommation
des retours de vaisseaux, les armateurs envoient
tout leur fauon et la plus grande partie de ces huiles
et morues secher à Bourdeaux, Nantes La Rochelle
et Rouen, ces marchands payent de gros droits
par conséquent leur Commerce fait valoir considérablement
leur Revenu de l'État.

Le seul moyen de prévenir la Ruine du Commerce

Si avantageux, en de faire travailler incessamment
aux deux jetées dans le Port de St. Jean de Luz
et Siboure ce qui le rendra aussi commode qu'embar-
as endroit par la situation, et au pourveu d'un

Le Plan et le Projet de ces
deux jetées ont été envoyés
à Monsieur le Marquis de
Dax par le Sr. Couraux
Directeur des Fortifications
de Bayonne et par le Sr.
de Radaud son Successeur.

rière propre pour recevoir et contenir les Vais-
seaux ce ne sera qu'aider la Nature, ou a déjà fait
que ces ouvrages sont justifiés, d'un événement
triste mais mémorable en son temps La Cour

En 1738: quoique l'hiver se passât sans tem-
pête la Darse de St. Jean de Luz se ferma si vite
fallut employer plus de 600 personnes, sans ce
secours les deux Communautés perissent, et
auroient été abîmées par les pluies continuelles
et par la fonte des neiges qui descendoient des
montagnes qui faisoient enfler prodigieusement la Darse

Le 8. Janvier 1739 A un matin, jour de Sermon
consolation pour les deux Communautés de
de Luz et de Siboure, le Sr. de Sélénant eut à
dans l'embouchure de la Darse une quantité
prodigieuse de sable et de gravier qui la ferma
par un Banc semblable à une montagne, et
à l'entrée de hauteur sur 100 de longueur et 70
de largeur. La Rivière gonflée par une pluie
et par la fonte des neiges des montagnes ne
put plus son issue ordinaire sortir de son lit et
se répandit de tous côtés. Dans un instant
St. Jean de Luz et Siboure battus du côté par
de l'autre par la Rivière et ne faisant qu'une
avec ces deux redoutables voisins et formant
une seule masse avec confiance digne de toute la souveraineté
de la Majesté, les habitants entourés de dangers
se voyoient à quoy se résoudre leur vint abandonner
leurs maisons dont ils se voyoient la perte assurée et
se résolvoient sur leurs effets de se jeter dans tout ce

Si avantageux, en de faire travailler incessamment
aux deux jetées dans le Port de St. Jean de Luz en de
Libourne ce qui le rendra aussi commode qu'en Mayenne,
cet endroit par la situation, et au pourveu d'un bassin
rès propre pour recevoir et contenir les vaisseaux.
Ce ne sera qu'aider la Nature, on a déjà fait voir
que ces ouvrages sont justifiés, d'un événement
triste mais mémorable en son La Courvition.

Le Projet de ces
ont été envoyés
au Maréchal
de la Touraine
la Fortification
de ce port de
son Successeur

En 1738: quoique l'hyver se passât sans tempête
la Darse de St. Jean de Luz se forma si vite, qu'il
fallut employer plus de 600 personnes, sans ce prompt
secours les deux Communautés perissoient, elle
auroient été abimées par les pluies continuelles
par la fonte des Neiges qui descendoient des montagnes
et qui faisoient enfler prodigieusement la Riviere.

Le 8. Janvier 1739 Aumatu, jour de St. Jovite en de
confirmation pour les deux Communautés de St. Jean
de Luz et de Libourne, les flots s'élevant entraînerent
dans l'embouchure de la Darse une quantité
prodigieuse de sable et de gravier qui la fermerent
par un Banc semblable à une montagne, et au au
1. Toise de hauteur sur 100 de longueur et 70 de
largeur. La Riviere gonflée par une pluie continuelle
par la fonte des Neiges des montagnes ne trouvant
plus son Issue ordinaire sortit de son lit et se répandit
de tous costés. Dans un instant son joncture
de St. Jean de Luz et de Libourne battua d'un côté par la mer
de l'autre par la Riviere et ne faisant qu'un seul corps
avec ces deux redoutables voisins formoient un spectacle
dont on dit avec confiance digne de toute la sommation de
l'Amirauté, les habitants entourés de dangers ne
savoient à quoy se résoudre leur fut abandonné leurs
maisons dont ils se voyoient la perte assurée les autres
se résolvoient sur leurs effets de se jeter de tout étoit

plongé dans la terreur, dans le trouble, et dans la confusion,
Les Magistrats des deux Communautés attentifs à la sécurité
Publique et à leur propre Conservation tentèrent en vain de
faire ouvrir la Barre en coupant la montagne de Sable
pour donner aux eaux une Issue, un seul coup de
mer Comblouit l'ouvrage de plusieurs heures l'eau
augmentoit, la mer ne cessoit point d'être irritée, elle
pluie ne discontinuoit point, après trois jours de
tumulte et de desolation 1500. hommes furent employez
à faire une Coupure à la montagne de Gravier qui
Causoit tout leur malheur, Leur travail assidue fut
enfin récompensé par un heureux succès qu'on
n'oseroit pas se promettre une seconde fois si elle
arrivoit si à propos que quoy que la Barre fut
ouverte et que la Rivière se précipitât dans la mer
comme un torrent, l'eau augmenta encore pendant
10 heures dans toutes les Rues à la hauteur de 5 Ducs
Grave bien sensible que si on n'avoit pas réussi à
ouvrir la Barre, Jean de Luz et Sibouze n'eussent plus.

Ces sont les malheurs, tels sont les dangers auxquels
les habitants sont exposés toutes les fois que la Barre
est fermée, Dangers, qui croissent tous les jours
par le mauvais état des quays, et qui abymèrent en fin
St. Jean de Luz et Sibouze, Si Sa Majesté ne leur met en
sécurité par le moyen des deux jetées que les habitants
solicittent contre un mal si pressant, ces jetées en
dirigeant le Cours de la Rivière en droite ligne
augmenteront la Rapidité des eaux et les eaux
enlevant tout ce qui s'opposera à leur passage rendront
la Barre Navigable en tous temps, au lieu que dans
le triste état où cette Barre est aujourd'hui, les eaux
perdent toute leur force & par la figure onduleuse
ou Canal qui par sa courbure et sa forme oblique
arrête le Cours des Eaux et forme de

Remoué par la Reflexion qui s'imprime de côté &
d'autre 2^e parce que la tête du Quay de S^t. Jean de Luz
est trop courte vers la mer, étant d'ailleurs minée par
les fondemens de maniere que l'eau passe à l'auant
Comme l'on vü M^r. de S^t. Comtes Intendant ~~à M^r.~~
Radaur Directeur Général du Génie de Bayonne
3^e l'embouchure de la Garre est trop courte, par consequent
les eaux s'étendent et perdent leur force en se dispersant
D'ailleurs cette grande ouverture en cause que la Mer
Rejette par son Courant une grande quantité de
gravier sur la longueur de 200 Toises parce que rien ne
suppose pour assujettir ce sable mouvant, ce qui est
encore plus clairement démontré par le plan fait
par S^t. Danville.

On ne sauroit douter après cela que les habitans de
S^t. Jean de Luz et de Sibouze ne soient chaque jour à la
veille de perdre leur fortune et leur vie.

Le 23. Mars au matin la Garre se ferma de
Nouveau et d'une maniere encore plus terrible que
jamais puisque le Trauers qui s'y forma par la
crüe des eaux étoit de 150. Toises de longueur sur
200 de largeur.

Depuis le 2^e Janvier dernier jusqu'au 26 Mars
la Garre s'est fermée 5. fois.

Les habitans intimidés et fatigués par ces accidens
si facheux et si souvent reiterés de surtem peu à peu
le Païs par la juste Crainte qu'ils ont été submergés,
Dans cette affreuse situation, les Communautés
de S^t. Jean de Luz et de Sibouze sollicitent un secours
qui ne sauroit être trop prompt et après lequel
ces Communautés soupireront de voir un ~~fort long~~

Elles n'ignorent pas que les habitans de Bayonne
sollicitent contre ceux de S^t. Jean de Luz et de Sibouze

mais comment veulent ils ignorer qu'ils travaillent
contre eux mêmes? ils devroient au contraire solliciter
la réparation du Port de St. Jean de Luz par un
avantage qui les retireroit

Independamment de l'inconvenient en soi de fait
essentiel que l'on a fait remarquer cy dessus dans
la Barre de Bayonne, il est constant qu'il n'y aye
les deux jettées que l'on pourroit faire au St. Jean de
Luz qui eussent capables de prevenir les frequentes
malheurs dont on a rendu compte comme aussi de
faciliter aux Navires l'entrée par la Barre de
Bayonne parce que le Port de St. Jean de Luz a une
bonne Rade où les Navires peuvent venir mouiller en
quelque temps que ce soit.

Subant deux jettées il y auroit 36. pieds d'eau, elle
Navires pourroient y entrer à demi marée, sans
secours et sans Risque de jour et de nuit.

Ces Navires pourroient demeurer dans le Port jusqu'à
au beau temps, ensuite aller à Bayonne, n'ayant que
quatre lieues de Course d'un endroit à l'autre

Il faut joindre à cette Commodité pour leur franchise un
avantage qui n'est pas moins considerable de la part
des Etrangers qui Connoissant le St. Jean de Luz. Une
pareille Ressource pour leur vaisseaux en cas de
Relache reprendroient leur ancien Commerce dans Bayonne.

En effet, aussi longtems que le Port de St. Jean de Luz
a été praticable les Hollandois ont envoyé chaque
année un grand Nombre de leur Vaisseaux à
Bayonne, pour y charger de vin de Bourgogne
de Juremon, (vin que c'est nation estiment le
plus) mais depuis que le Port de St. Jean de Luz est
devenu impraticable les Hollandois envoient leur
vaisseaux en Espagne, pour y charger leur vin

7

qui leur Couronnement, en sorte que leur Etang voir augmenté
en cette partie leur Commerce au detrimen de celui de la
France, par le défaul d'un Bourgeois de la ville de St. Jean de
Luz et Bayonne y perent.

On avoit aussi à Bayonne un Commerce ~~de~~
Considérable, par le nombre infini de Sauc de Seine
que des Espagnols y portoiem autre fois, trouvant alors
un entrepôt à St. Jean de Luz, et l'amer étoient emitté
chargées pour Rouen, pour la Hollande pour
l'Angleterre et d'autres Pais, mais à présent que
Luzaincaux restent à l'embouchure de la Barre,
quelques fois 6 mois de suite sans pouvoir en sortir, Les
Espagnols Rebutés par cet obstacle font leur Commerce
à St. Sebastien et à Bilbao perte bien Considérable
pour la France en Général et pour la ville de Bayonne
en particulier, perte que l'on peut mesurer au profit
que l'on retireroit de ce Commerce Comme Les
Registres en font foy. Les Habitans de Bayonne
n'entendent donc pas leur intérêt, et en jaloufant le
Bourg de St. Jean de Luz ils procurent L'oultre
pour la Realité

Il Reste un moyen unique de Rapeller les choses à
l'ancien état, de réparer les pertes qui l'on a faites et
de Recouvrer Les avantages que l'on a perdus, ce moyen,
on l'adit: c'est de faire un deux jetées à St. Jean de Luz, la
Depense de ce établissement négativera par a Beaucoup
plus Les avantages que de Commerce et de
coffre du Roy en retireront

Un seul motif encore plus intéressant pour la majorité
est la triste situation de ces Communautés qui sollicitent
depuis Longtemps une réparation si utile et si nécessaire
et dont leur Continuelle allarme de ces Communautés
dont Les Habitans sont Reduits au point d'abandonner

Leur patrie, pour n'y être pas submergée, car il n'y a point
à balancer sur le Choix, Le malheur que L'on craint
en prochain, tout L'annonce, Il est bien triste pour la
ville de St. Jean de Luz de se voir par elle nature & à faire
La sûreté de la navigation dans ses Cotes, et de se voir
decoree d'un Bord de Feu et de Eau ce ne pourroit donner
d'azile aux vaisseaux dont la conservation peu seule
leur servir et de se voir elle même exposée perpétuellement
à une entière submersion.

620
Mémoire des Rois, Princes
et Communes de France de Guy
et de la Tour - pour l'établissement
du Port.

(Sans date, probablement de
1740/1.